

## AJUSTEMENTS DES DUREES D'ISOLEMENT DES CAS COVID ET DES CAS CONTACT

### 2. Dans les collèges

\* élève **covid +** 7 jours pleins d'éviction minimum. Plus 7 jours si le strict respect des mesures barrières et port du masque chirurgical ne peuvent pas être respectés (ex : cantine, internat...) Si l'élève peut être isolé à la cantine, il peut revenir après 7 jours. Pour l'EPS, 7 jours d'éviction supplémentaires

\* Elèves « **cas contact** » 7 jours pleins après dernier contact à risque ET retour dans l'établissement seulement si test à J7 négatif. Mesures barrières renforcées jusqu'à J14 (respect strict mesures barrières ET port du masque chirurgical). Si mesures ne peuvent être respectées l'isolement est de 14 jours (ex : cantine, internat...) Si l'élève peut être isolé à la cantine, il peut revenir après 7 jours. Pour l'EPS, 7 jours d'éviction supplémentaires

\* En l'absence d'attestation des parents d'élèves « contacts à risque » sur la réalisation d'un test négatif, l'éviction est prononcée pour 14 jours.

\* De même un personnel contact à risque ne réalisant pas de test diagnostic à J7 du dernier contact doit être placé en éviction 14 jours.